

VILLE A VILLE

Mise en place d'un CLSM intercommunal

QUESTION INITIALE :

Existe-t-il des intercommunalités qui ont mis en place un conseil local de santé mentale intercommunal ? Auquel cas, quelle articulation avec le CLSM communal s'il en existe un ? Est-il possible d'échanger en ce cas sur le contenu ?

Nous vous invitons à répondre directement à Catherine Chevallier, Responsable de l'IPS en charge de la Santé publique - Direction à la Solidarité, CA Saint-Quentin-en-Yvelines, à catherine.chevallier@agglo-sqy.fr en mettant en copie secretariat@villes-sante.com.

REPONSES DES VILLES DU RESEAU

BORDEAUX

Bordeaux Métropole vient de s'engager dans une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé. Une étude d'opportunité a été conduite par l'IREPS qui a interrogé l'ensemble des 29 communes sur les axes qu'elles souhaiteraient voir être abordés au niveau de la Métropole. Un diagnostic de territoire est actuellement en cours de réalisation par l'Observatoire régional de la santé d'Aquitaine. Par la suite, un nombre d'axes prioritaires seront proposés et arrêtés par le conseil de la métropole. Au vu des premières réunions de restitutions de l'étude d'opportunité, il apparaît que le thème de la santé mentale serait très vraisemblablement un axe retenu au titre du CLS Métropole.

La santé mentale est aujourd'hui un des axes du CLS de la Ville de Bordeaux signé en décembre 2014. Cet axe est piloté par l'ARS. Le groupe de travail qui se réunit régulièrement sur le sujet conduira sûrement à proposer une architecture qui sera intégrée au futur contrat métropolitain et notamment la création d'un CLSM (qui n'existe pas au niveau de la Ville).

Pierre COSTARRAMONE, Directeur, Délégation à la promotion de la santé, Direction générale des solidarités et de la citoyenneté, 05 56 10 27 02, p.costarramone@mairie-bordeaux.fr

Nicolas BRUGERE, Adjoint au maire en charge de la santé, des seniors, de l'autonomie et du CCAS

EVRY

Arrivée depuis peu sur les Villes d'Evry et Courcouronnes, j'ai en charge la mise en œuvre d'un CLS intercommunal et la création d'un CLSM sur les mêmes communes. Actuellement, il n'y a pas de CLSM sur les communes, mais sur chacune existe une cellule de traitement des cas complexes. Je suis partante pour échanger sur ce sujet avec d'autres Villes.

Dr Pascale ECHARD-BEZAULT, Directrice, Direction intercommunale de santé publique, 06 81 86 93 16, 01 60 91 57 58, p.echard-bezault@mairie-evry.fr

GRENOBLE

Nous avons aussi des interrogations sur un CLSM intercommunal, quelques petits rapprochements avec quelques communes de l'agglomération sur ces questions, et des incitations de l'ARS pour aller vers un CLSM intercommunal. Mes collègues, Andréa Michel, notre coordinatrice CLSM (andrea.michel@grenoble.fr) et Isabelle Gamot, Responsable du service Promotion santé (isabelle.gamot@grenoble.fr) vous donnerons des précisions complémentaires

Loïc BIOT, Direction santé publique et environnementale, 04 76 03 43 44, 06 81 63 83 80, loic.biot@grenoble.fr

REIMS

A Reims, le CLSM est pour le moment communal. Il n'y a pas de projet d'intercommunalité à ce jour.

Hervé CAMUS, Direction des Solidarités et de la Santé Publique, Service Communal d'Hygiène et de Santé, 03.26.35.68.88, herve.camus@reims.fr

SAINT-BRIEUC

Je signale une formation faite par le Psycom et à laquelle participe comme animatrice Pauline qui a lieu à Nancy du 12 au 15 janvier. Je crois que nous ne sommes que 8, il y a peut-être encore de la place. La formation est organisée par le CNFPT (programme [ici](#)).

Véronique GOUIN, Chargée de mission Handicap, 02 96 62 55 45, vgouin@saint-brieuc.fr

STRASBOURG

Je fais suite à votre demande d'éléments et d'expériences quant à la mise en place d'un CLSM Intercommunal où une des communes membres disposerait d'un CLSM.

Ceci est notre cas, simplement la construction s'est faite dans l'autre sens, à savoir que nous avons un CLSM Intercommunal sur l'Eurométropole de Strasbourg et que, dans le cadre du Contrat Local de Santé conclu, a été prévu une déclinaison de cette instance à une échelle infra-communautaire.

Ceci a abouti très dernièrement à la création d'un CLSM sur la Ville de Schiltigheim. Néanmoins, les personnes de Schiltigheim participent également au CLSM de Strasbourg Eurométropole, donc je pense pouvoir vous apporter des éléments d'articulation entre les deux.

Ainsi, dans les faits, la visée de ces CLSM n'est pas complètement identique : celui de l'Eurométropole, bien qu'ayant avant tout des visées opérationnelles, a un nombre de participants et de thématiques explorées plus vastes. Le CLSM de Schiltigheim pourra ainsi se nourrir de ce travail plus complet et général.

De la même manière, l'objectif de rencontre et de connaissance des acteurs locaux est plus présent à l'échelon communal qu'à l'échelon intercommunal, a fortiori en intervenant dans une métropole forte de 4 secteurs psychiatriques adultes et 3 de pédopsychiatrie. Enfin, le travail sur les situations individuelles complexes semble également plus l'apanage des communes, le tissu institutionnel local étant souvent plus facilement mobilisable.

En tout état de cause, le travail de l'un n'empêche pas le travail de l'autre. La nécessité de la promotion du bien-être mental, de la dé-stigmatisation sont des thématiques universelles. De la même façon, le travail d'un CLSM communal peut être relayé à l'échelon intercommunal, à la fois comme souci d'information mais également comme exemple à suivre.

La définition d'un cadre clair (CLS ou autre...) permet en tous les cas d'éviter une superposition illisible des instances et donne une légitimité contractuelle et politique à chacun d'eux.

Pierre BUCKEL, Coordonnateur CLSM, 06 64 21 96 72, Pierre.BUCKEL@strasbourg.eu

VILLEURBANNE

Villeurbanne n'est pas concernée, par contre j'ai travaillé précédemment à Tarare qui a construit un CLSM intercommunal avec deux autres communes assez rurales sans CLSM communal. Voici les coordonnées de la coordinatrice :

Laurie SUBRIN, Coordinatrice Conseil Local de Santé Mentale, Cantons L'Arbresle, Tarare et Thizy, 06.88.60.70.89, lsubrin@ch-st-cyr69.fr

Pascale COLOM, Médecin directeur, Direction de la Santé Publique, 04 78 03 69 17, pascale.colom@mairie-villeurbanne.fr

ANNEMASSE – VILLE NON MEMBRE DU RFVS

Nous avons en effet un CLSM d'agglomération que je relance suite à une année de veille. Ce CLSM s'inscrit dans le cadre d'un CLS. Pas de CLSM dans les communes. N'hésitez pas à m'appeler si vous souhaitez échanger sur le contenu et les outils.

Laure DANIELIAN, Chargée de Mission Action Sociale et Politique de la Ville, Direction des Solidarités de l'Education et de la Culture, Laure.DANIELIAN@annemasse-agglo.fr